

## **RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT**

PRD ZAC Beauvais-Tillé	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
---------------------------	---	---

## SOMMAIRE

<b>1. LE PROJET</b> .....	<b>3</b>
<b>2. ENVIRONNEMENT DU PROJET</b> .....	<b>4</b>
<b>3. INCIDENCES NOTABLES PROBABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>5</b>
3.1 INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT EN PHASE CHANTIER .....	5
3.1.1 Incidences sur le paysage .....	5
3.1.2 Incidences sur l'air .....	5
3.1.3 Incidences sur l'eau .....	5
3.1.4 Incidences en termes de bruit et vibrations .....	6
3.1.5 Incidences sur le trafic.....	6
3.1.6 Incidences sur la luminosité .....	6
3.1.7 Incidences en terme de déchets.....	6
3.1.8 Incidences pour l'environnement (milieux naturels – faune flore) .....	6
3.2 INCIDENCES NOTABLES DU PROJET EN PHASE EXPLOITATION .....	8
3.2.1 Incidences sur le paysage .....	8
3.2.2 Incidences sur l'utilisation des ressources naturelles.....	8
3.2.3 Incidences sur le sol et le sous-sol .....	8
3.2.4 Incidences sur l'air .....	9
3.2.5 Incidences sur l'eau .....	10
3.2.6 Incidences en termes de bruit et de vibrations .....	11
3.2.7 Incidences sur le trafic.....	12
3.2.8 Incidences sur la luminosité .....	12
3.2.9 Incidences en terme de chaleur et de radiation .....	12
3.2.10 Incidences en termes de déchets.....	13
3.2.11 Incidences sur la santé humaine .....	14
3.2.12 Incidences pour le patrimoine culturel .....	14
3.2.13 Incidences pour l'environnement (milieux naturels – faune flore) .....	15
3.2.14 Evaluation des incidences Natura 2000 .....	15
3.2.15 Analyse du cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés 16	16
3.2.16 Incidences du projet sur le climat .....	17
3.2.17 Vulnérabilité du projet au changement climatique .....	17
3.2.18 Incidences des technologies et des substances utilisées sur l'environnement	17
3.2.19 Gestion de l'énergie .....	18
3.3 COMPATIBILITE DU PROJET AUX PLANS ET SCHEMAS DIRECTEURS .....	19
3.3.1 Compatibilité du site au Plan Local d'Urbanisme de la ville .....	19
3.3.2 Compatibilité du projet au SCOT .....	19
3.3.3 Compatibilité du site aux orientations du SDAGE et du SAGE .....	19
3.3.4 Plan de Protection de l'Atmosphère .....	19
3.3.5 Conformité du projet avec le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Oise .....	19
3.3.6 Compatibilité du site avec le Plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD).....	20
3.3.7 Conformité du projet avec les PPRN et PPRT .....	20

PRD ZAC Beauvais-Tillé	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
---------------------------	---	---

## 1. LE PROJET

Le présent dossier est déposé dans le cadre de la création d'un entrepôt logistique sur le commune de Beauvais.

Le projet PRD ZAC de Beauvais-Tillé s'implante sur une zone d'activités, la ZAC Ecoparc, sur les communes de Beauvais et Tillé.

Le projet sera implanté sur un terrain de 243 307 m<sup>2</sup> et comprendra un bâtiment d'entreposage d'environ 110 000 m<sup>2</sup>. composé de 10 cellules

Le dépôt de permis de construire ainsi que la demande d'autorisation d'exploiter sont déposés au nom de la société PRD.

Ce bâtiment est destiné à être proposé en location à des professionnels de la logistique ou de l'entreposage de produits de la grande distribution ou de la grande consommation.

PRD ZAC Beauvais-Tillé	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
---------------------------	---	---

## 2. ENVIRONNEMENT DU PROJET

Une synthèse de l'environnement du projet est présentée dans le tableau ci-dessous.

<b>Milieu Physique</b>	
<b>Topographie</b>	L'environnement du site ne présente pas de relief particulier.
<b>Conditions climatiques</b>	Pas de particularités de températures ou précipitations. Les vents sont orientés majoritairement dans les sens Nord/Nord-Ouest et Sud/Sud-Est.
<b>Géologie</b>	Le site projet se trouve en zone de Limons de plateau et de craie campanienne.
<b>Sismologie</b>	Zone de sismicité très faible (zone 1)
<b>Hydrologie - Hydrographie</b>	Le site n'est pas implanté au sein de périmètres de protection de captages. Le réseau hydrographique aux environs du site est très limité.
<b>Schémas de gestion des eaux</b>	L'établissement est implanté dans le bassin Seine Normandie. Il n'y a pas de SAGE sur la zone d'implantation.
<b>Air</b>	La parcelle du site est en zone périurbaine. La pollution de l'air est principalement due au trafic routier et à l'impact de l'aéroport.
<b>Acoustique</b>	Les principales sources sonores au voisinage du site sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'aéroport et les couloirs aériens,</li> <li>- les voies de circulation</li> </ul>
<b>Milieu Naturel</b>	
<b>Faune Flore</b>	La majorité de la faune et de la flore observés sur la zone sont à enjeux faible. Potentialité d'espèce protégée à confirmer par le diagnostic Faune-Flore.
<b>Zones protégées</b>	Le site n'est pas implanté au sein d'une zone protégée (NATURA 2000, ZNIEFF, zone humide etc)
<b>Patrimoine historique et paysager</b>	
<b>Paysage</b>	La commune de Beauvais s'inscrit à la croisée des unités paysagères du plateau picard et du Clermontois.
<b>Pollution de sol</b>	Le site d'implantation du projet ne fait pas parti des sites référencés dans la base BASOL, aucune pollution n'est référencée sur le terrain.
<b>Environnement humain</b>	
<b>Influence de l'Homme sur le milieu</b>	Une aire d'accueil des gens du voyage est implantée à 250 m à l'ouest du site. Les habitations les plus proches sont situées à environ 700 m du site.
<b>Urbanisme et Servitudes</b>	La commune de BEAUVAIS a approuvé son PLU en novembre 2016. Le projet se trouve en zone 1AUe Ecoparc a. Le terrain d'implantation est concerné par une servitude d'altitude vis-à-vis de l'aéroport.
<b>Risques naturels et technologiques</b>	
<b>PPRN et PPRT</b>	Un PPRN est recensé sur la commune de Beauvais mais le projet est en dehors du périmètre. Aucun PPRT n'est recensé sur la zone du projet.

PRD ZAC Beauvais-Tillé	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
---------------------------	---	---

### **3. INCIDENCES NOTABLES PROBABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT**

Cette partie a pour objectifs d'analyser les effets directs, indirects secondaires, cumulatifs, transfrontaliers, à court, moyen et long termes, permanents et temporaires, positifs et négatifs du projet. La phase chantier et la phase d'exploitation ont été traitées de façon distincte.

Cette analyse est suivie pour chaque aspect, des mesures envisagées pour supprimer, limiter et compenser les inconvénients de l'installation.

#### **3.1 INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT EN PHASE CHANTIER**

Le projet sera certifié BREEAM niveau Good ou équivalent. Le BREEAM (« Building Research Establishment Environmental Assessment Method », ou la méthode d'évaluation de la performance environnementale des bâtiments) est le standard de certification bâtiment le plus répandu à travers le monde.

Tout en restant compatibles avec les exigences liées aux pratiques professionnelles du BTP, les objectifs d'un chantier sont de :

- limiter les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier,
- limiter les risques sur la santé des ouvriers,
- limiter les pollutions de proximité lors du chantier,
- limiter la quantité de déchets de chantier mis en décharge.

##### **3.1.1 Incidences sur le paysage**

La phase chantier aura un impact limité sur le paysage : présence d'équipements de grandes hauteurs sur le site (grues), circulation de véhicules de chantier, déplacement (au sein du site) de terres...

##### **3.1.2 Incidences sur l'air**

Les rejets atmosphériques en phase chantier seront constitués des gaz d'échappement des véhicules. Les mesures en place seront la limitation de la vitesse de circulation et l'arrêt des moteurs lorsque leur fonctionnement n'est pas nécessaire.

##### **3.1.3 Incidences sur l'eau**

En phase chantier, et dans le mois du démarrage, les bassins Eaux Pluviales toiture et voiries seront réalisés en priorité pour permettre de traiter et récupérer les eaux pluviales. Les installations de chantier nécessaires au personnel seront installées dès le démarrage et les réseaux seront raccordés à la ZAC (eaux usées, électricité, AEP)

PRD ZAC Beauvais-Tillé	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
---------------------------	---	---

### **3.1.4 Incidences en termes de bruit et vibrations**

Le bruit et les vibrations seront liés aux véhicules de chantier. Les travaux auront lieu en journée et les véhicules seront limités au nombre nécessaire.

### **3.1.5 Incidences sur le trafic**

En phase chantier, le trafic généré par les travaux représentera une faible part du trafic de la zone. La phase travaux n'aura donc pas d'effets significatifs sur le trafic.

### **3.1.6 Incidences sur la luminosité**

En phase chantier, les travaux auront lieu en journée. Les éclairages éventuels seront liés à la sécurité des biens et des personnes.

### **3.1.7 Incidences en terme de déchets**

Les déchets en phase travaux seront limités aux divers déchets ménagers des équipes de chantier.

Mise en place d'un tri sélectif des déchets de chantiers (essentiellement palettes / cartons / aciers) avec un prestataire extérieur permettant de valoriser l'ensemble des déchets évacués.

### **3.1.8 Incidences pour l'environnement (milieux naturels – faune flore)**

#### **3.1.8.1 Description et incidences**

- Déboisement / Décapages : ces premières interventions sont celles qui présentent le risque de dommages les plus importantes sur la Flore et la Faune (destruction du sol superficiel, diffusion et contamination des espèces invasives, risque de destruction de nichées). Néanmoins, la zone considérée présente majoritairement des caractéristiques agricoles, les déboisements seront donc limités.

- Remblais, terrassements stationnement des engins : les dépôts de matériaux divers, les stationnements et déplacements des engins lourds de terrassement peuvent à la marge détruire des éléments naturels qui auraient pu être préservés et valorisés dans le projet paysagé. Pendant les travaux de terrassement, toutes les mesures seront prises pour limiter la poussière, notamment par des campagnes d'arrosage en période sèche.

- Construction des bâtiments : la construction elle-même ne génère pas d'impacts négatifs sur la flore et la faune.

PRD ZAC Beauvais-Tillé	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
---------------------------	---	---

### **3.1.8.2 Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet**

Les mesures prévues pour la phase chantier sont :

Les mesures prévues pour la phase chantier sont :

- Mesure de réduction : Adaptation du calendrier des travaux à la phénologie des espèces  
Afin de réduire au maximum le risque de destruction d'individus sur l'emprise du projet et le risque de perturbation de la reproduction sur l'emprise du projet et sur les milieux naturels adjacents, les travaux lourds ne devront pas débuter au cours des périodes de reproduction de la majorité des espèces.

Ces opérations seront réalisées à une saison définie afin de ne pas impacter les éventuels nids de Vanneau Huppé. La période de mars à mai sera évitée.

Des plannings adaptés seront définis pour le projet.

- Mesure de réduction : Humidifier la couche superficielle du sol lors d'épisodes secs afin de limiter la dispersion de poussières pouvant provoquer une dégradation des populations floristiques et entomologiques environnantes

PRD ZAC Beauvais-Tillé	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
---------------------------	---	---

## **3.2 INCIDENCES NOTABLES DU PROJET EN PHASE EXPLOITATION**

### **3.2.1 Incidences sur le paysage**

#### **3.2.1.1 Description et incidences**

Globalement, le paysage est marqué par les infrastructures routières et aéroportuaires qui structurent le secteur d'étude. La qualité paysagère du site d'étude est faible.

#### **3.2.1.2 Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet**

Dès sa conception, le projet est étudié afin d'intégrer au mieux le projet dans son environnement via notamment, le travail d'un paysagiste.

Des aménagements paysagers des voies d'accès et des espaces verts seront réalisés. Un soin particulier sera apporté au traitement architectural des façades (choix des couleurs, matériaux etc).

Une note paysagiste et des insertions paysagères sont jointes dans le dossier.

### **3.2.2 Incidences sur l'utilisation des ressources naturelles**

Sans objet – Absence d'utilisation des ressources naturelles (prélèvement de nappe, excavation, utilisation de matériaux type carrière etc.)

### **3.2.3 Incidences sur le sol et le sous-sol**

#### **3.2.3.1 Estimation des types et des quantités de résidus et d'émission attendus**

Sans objet – Absence de rejets dans le sol en fonctionnement normal du site.

Les mesures suivantes ont été mises en place afin d'empêcher l'occurrence de ces événements :

- mise sur rétention de l'ensemble des produits susceptibles de générer une pollution de l'eau et des sols. Cette mesure est appliquée au réservoir du groupe sprinkler et au transformateur à huile le cas échéant,
- rétention des eaux incendie dimensionnés afin de contenir l'ensemble des eaux d'extinction d'incendie.



PRD ZAC Beauvais-Tillé	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
---------------------------	---	---

### 3.2.4 Incidences sur l'air

#### 3.2.4.1 Estimation des types et des quantités de résidus et d'émission attendus

Les seules sources de rejets atmosphériques seront liées :

- au fonctionnement discontinu de la zone de charge des batteries (dégagement d'hydrogène) ;
- à l'installation sprinkler alimentée au fuel, laquelle ne fonctionne pas en phase normale d'exploitation (1 essai hebdomadaire) ;
- à l'envol de matériaux légers (hors précautions indiquées) ;
- aux rejets de gaz de combustion de la chaufferie : gaz naturel pour le chauffage ;
- aux fluides des groupes froids (si non-étanchéité du circuit) en cas de mise en place d'installations de climatisation ;
- aux gaz d'échappement des véhicules circulant sur le site.

Les activités exercées dans les cellules du bâtiment ne seront pas à l'origine de dégagement de fumées ni de poussières ou d'odeurs.

Les rejets se résument à des gaz de combustion contenant du gaz carbonique, de la vapeur d'eau et des oxydes d'azote.

#### 3.2.4.2 Mesures prévues pour éviter, réduite ou compenser les effets négatifs notables du projet

##### ➤ Hydrogène

Dans le local de charge, la ventilation sera assurée par ventilation naturelle (grilles et façades et en toiture) et un système de détection d'hydrogène sera prévu.

Rappel : Le rejet d'hydrogène dans l'environnement est sans conséquence (pas de toxicité).

##### ➤ Gaz de combustion

La principale mesure pour la protection de la qualité de l'atmosphère est l'entretien régulier des installations notamment les chaudières.

##### ➤ Fluides frigorigènes

Les fluides frigorigènes de type HCFC ou HFC dans les équipements frigorifiques et climatiques seront intégralement récupérés.

Cette récupération intervient lors de l'installation, de l'entretien, de la réparation et de la mise au rebut des équipements. Toute intervention nécessitant une vidange du circuit est réalisée par une société agréée.

PRD ZAC Beauvais-Tillé	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
---------------------------	---	---

➤ Gaz d'échappement

Afin de réduire les rejets atmosphériques liés aux poids-lourds, les mesures suivantes seront prises :

- les camions seront à l'arrêt pendant les périodes de chargement / déchargement,
- la vitesse de circulation sera réduite.

### 3.2.5 Incidences sur l'eau

#### 3.2.5.1 Estimation des types et des quantités de résidus et d'émission attendus

Il n'y aura pas d'eaux industrielles sur le site. Les seules eaux susceptibles d'être polluées sont les eaux pluviales de voiries.

#### 3.2.5.2 Description et incidences

➤ Origine de l'eau

Le site sera raccordé au réseau de distribution public. Le réseau AEP sera l'alimentation en eau potable et servira à alimenter les sanitaires.

Protection contre les retours d'eau : le réseau d'eau potable, hors réseau incendie, sera équipé de dispositifs empêchant les retours d'eau dans le réseau public au moyen de disconnecteurs.

➤ Eaux usées :

La consommation d'eau à usage domestique est estimée à 75 litres par personne et par jour. La consommation en eau est ainsi estimée à environ 30 m<sup>3</sup> par jour pour un effectif de 400 personnes. La consommation domestique annuelle est estimée à environ 6 600 m<sup>3</sup>, (sur la base de 220 jours travaillés par an).

Nota : il n'y aura pas de forage sur le site.

➤ Essais incendie :

La consommation d'eau nécessaire aux essais de poteaux incendie internes et de RIA n'excédera pas quelques mètres cubes, deux fois par an. Cette eau ne sera pas polluée et sera rejetée avec les eaux pluviales de voiries après essais.

➤ Eaux pluviales :

Les eaux collectées sur les toitures ne sont pas susceptibles d'être polluées.

Les eaux collectées sur les voiries et parkings se chargent en matières en suspension, en hydrocarbures. Ces eaux seront prétraitées par un déshuileurs/débourbeurs avant d'être infiltrées via les bassins du site.

PRD ZAC Beauvais-Tillé	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
---------------------------	---	---

### **3.2.5.3 Mesures prévues pour éviter, réduite ou compenser les effets négatifs notables du projet**

Les **eaux pluviales de toiture** des bâtiments, exemptes de pollution, seront collectées puis dirigées vers les bassins d'infiltration au Nord et Sud du site.

Les **eaux pluviales provenant des voiries** du site pouvant être potentiellement polluées par des hydrocarbures, seront dirigées vers des bassins de rétention étanche. En aval de ces bassins étanches, les eaux de voirie passeront par un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre les bassins d'infiltration du site.

Les débourbeurs séparateurs à hydrocarbures certifié NF, équipés d'un obturateur automatique et seront équipés d'une alarme hydrocarbures suivant la norme EN 858. Les rejets en hydrocarbures seront inférieurs à 5 mg/l.

Les **eaux usées** du site seront rejetées dans le réseau d'assainissement public.

Le réseau de la zone rejoint le réseau de la commune. Les eaux de PRD seront envoyées dans vers la station d'épuration de Beauvais.

## **3.2.6 Incidences en termes de bruit et de vibrations**

### **3.2.6.1 Description et incidences**

#### ➤ Sources de bruit dans l'environnement

Le projet d'implantation de la plateforme logistique est situé au niveau d'une Zone d'activités en cours de développement.

Sur ce site, les sources de bruit identifiées sont associées à la circulation automobile des axes voisins, notamment l'autoroute A16 et la RD 901 et le trafic aérien. Comme identifié dans l'état initial, le site est situé le long des pistes de l'aéroport.

#### ➤ Sources de bruit en fonctionnement

Seule la circulation de camions se fera à l'extérieur. Toutes les autres activités de manutention, se feront à l'intérieur des bâtiments.

Les sources sonores dues à l'activité seront les suivantes :

- Les allers et venues des camions de livraisons,
- Le groupe sprinkler (dont le démarrage est exceptionnel ou pour essais),
- Les compacteurs à déchets (le cas échéant).

Nota: l'impact de la chaufferie est jugée négligeable étant donné la faible taille de l'installation et son emplacement dans un local dédié.

Le site ne fait pas usage d'équipements bruyants de type sirènes, mégaphones... à l'exception des alertes de sécurité (alarme incendie, anti-intrusion...).

#### ➤ Vibrations

Il s'agira de vibrations transmises par la circulation des camions sur la voirie conçue pour supporter un trafic poids lourds. Peu d'effets attendus.

PRD ZAC Beauvais-Tillé	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
---------------------------	---	---

### 3.2.7 Incidences sur le trafic

#### 3.2.7.1 Description et incidences

L'approvisionnement et l'expédition des marchandises se feront par voie routière.

Type de véhicules	Rotation – Trafic moyen	Horaires
Véhicules légers (personnel et visiteurs)	350 à 450 / jour	Du lundi au samedi de 5h00 à 22h00
Camions/poids-lourds (réceptions/expéditions)	400 à 450 / jour	Du lundi au samedi de 5h00 à 22h00

Un fonctionnement en 3 x 8h ou le dimanche pourra être envisagé en cas de pic d'activité.

La plateforme logistique est à proximité immédiate de l'autoroute A16.

#### 3.2.7.2 Mesures prévues pour éviter, réduite ou compenser les effets négatifs notables du projet

Des consignes seront établies et communiquées aux chauffeurs et aux personnels du site. Ces consignes seront inscrites à l'entrée du site.

L'essentiel des poids lourds emprunteront l'autoroute A16 limitant ainsi les nuisances en termes de gestion du trafic routier.

### 3.2.8 Incidences sur la luminosité

#### 3.2.8.1 Description et incidences

Des lampes dirigées vers les voies et parkings assureront l'éclairage et la sécurité pour les déplacements sur le site en période nocturne. Cet éclairage sera d'une puissance équivalente à des lampadaires implantés sur la voirie publique.

Les éclairages seront uniquement orientés vers les installations du site et non pas vers le milieu naturel.

Certaines zones pourront être équipées de détecteur de mouvement pour asservir l'éclairage au passage des employés.

#### 3.2.8.2 Mesures prévues pour éviter, réduite ou compenser les effets négatifs notables du projet

Les éclairages extérieurs seront limités aux exigences de sécurité des personnes et à la réalisation des rondes de surveillance, et seront réglés afin qu'ils éclairent uniquement les aires de circulation internes du site, sans créer d'éblouissements sur les aires de circulation externes à l'établissement et sans impact significatif pour le voisinage.

### 3.2.9 Incidences en terme de chaleur et de radiation

Sans objet – le site n'émettra pas de chaleur ni de radiations.

PRD ZAC Beauvais-Tillé	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
---------------------------	---	---

### 3.2.10 Incidences en termes de déchets

#### 3.2.10.1 Description et incidences

En matière de déchet, les quantités générées sur le site seront en majeure partie constituées de déchets valorisables (cartons, papiers, bois des palettes).

**Déchets d'emballages** : palettes, films plastiques, cartons.

**Autres déchets banals** :

- déchets provenant des corbeilles de bureaux (les papiers seront collectés dans des corbeilles spécifiques),
- chiffons...

**Déchets spéciaux** :

- huiles usées (volume très limité),
- batteries,
- fluide frigorigène en cas de vidange des éventuels groupes froids,
- tubes néons.

#### 3.2.10.2 Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet

##### ➤ Organisation

Un secteur en zone préparation sera identifié et sera réservé au tri des matériaux en fonction de leur recyclabilité, des quantités produites et des filières de recyclage disponibles localement.

##### ➤ Recherche de filière de valorisation ou d'élimination des déchets

Les bennes ou compacteurs sont destinés à collecter :

- ❖ Les déchets d'emballages valorisables (papier, carton, plastique, bois...) et déchets banals non souillés (métaux...) ; les moyens en place permettront le tri à la source. Les matériaux collectés peuvent alors être envoyés au centre de recyclage par le collecteur. Les déchets seront stockés sous forme de balles (cartons et films plastiques) ou dans des bennes pour le DIB notamment.
- 
- ❖ Les déchets non valorisables destinés à l'élimination.

Les déchets valorisables seront repris par un professionnel de la récupération, pour être triés et mis en lots, ou directement envoyés en recyclage (papeterie, transformation du plastique...).

Sur le site, la formation du personnel permettra d'orienter correctement les déchets, en évitant les mélanges de résidus incompatibles.

PRD ZAC Beauvais-Tillé	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
---------------------------	---	---

De nombreux sites de tri de déchets banals sont en activité. L'agrément des sites retenus pour la récupération des emballages industriels devra être vérifié.

Un registre des déchets sera tenu à jour par l'exploitant afin de suivre les flux et le devenir des déchets.

### **3.2.11 Incidences sur la santé humaine**

#### **3.2.11.1 Estimation des types et des quantités de résidus et d'émission attendus**

Le bâtiment sera implanté à l'écart des habitations. La distance entre le projet et l'habitation la plus proche est d'environ 700 m au Sud-Ouest du site.  
A noter une aire d'accueil des gens du voyage à 250 m à l'Ouest.

Compte tenu des distances d'éloignement et des futures activités réalisées sur le site, ainsi que des dispositions techniques et organisationnelles mises en œuvre, les émissions associées aux activités de l'établissement seront maintenues dans les limites réglementaires.

#### **3.2.11.2 Description et incidences**

##### ➤ Identification des dangers

L'ensemble des effets potentiels du projet a été étudié dans les paragraphes correspondants de l'étude d'impact, relatifs à l'eau, à l'air, au bruit, à la gestion des déchets.

L'inventaire calculé dans l'étude d'impacts montre que le projet a des effets très limités sur la santé des riverains.

En effet, d'une part, ce projet ne présente pas de risques sanitaires sur son environnement, et d'autre part, de la même façon que le projet a été élaboré dans le souci de respecter les principes de précaution vis à vis de l'environnement, les mêmes règles concourent à minimiser les effets du projet sur la santé.

### **3.2.12 Incidences pour le patrimoine culturel**

Le site d'implantation du projet n'est pas concerné par des servitudes relatives à la présence de monuments historiques dans l'environnement.

**Une étude archéologique est en cours sur le périmètre du projet.**

PRD ZAC Beauvais-Tillé	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
---------------------------	---	---

### 3.2.13 Incidences pour l'environnement (milieux naturels – faune flore)

A ce stade, les mesures ERC prises dans le cadre du projet sont les suivantes :

- Mesures d'évitement intégrées lors de la conception du projet
- Mesure de réduction : Adaptation du calendrier des travaux à la phénologie des espèces

### 3.2.14 Evaluation des incidences Natura 2000

#### 3.2.14.1 Présentation des zones Natura 2000

Dans les environs du site on compte 3 zones Natura 2000 dont les caractéristiques sont les suivantes :

N° de la NATURA 2000	Nom	Surface	Localisation
FR2200369	Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)	415 ha	5,6 km au Nord Ouest 5,9 km à l'Ouest 4,6km au Sud Ouest

(Source : <http://inpn.mnhn.fr/>)

#### 3.2.14.2 Impacts du projet

L'ensemble des points présentés dans l'étude d'impact et la notice d'incidence permet d'affirmer que le site n'est pas susceptible d'avoir d'impacts négatifs sur les zones Natura 2000 identifiées.

PRD ZAC Beauvais-Tillé	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
---------------------------	---	---

### **3.2.15 Analyse du cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés**

#### **3.2.15.1 Effets cumulés potentiels**

Suite à l'analyse des différents avis émis, les effets cumulés potentiels sur l'environnement concerne essentiellement les effets avec les Entrepôts de Salon et Allone pour les aspects suivants :

##### ❖ Trafic

Les effets sont susceptibles d'être cumulés en termes de trafic de véhicules sur l'A16. Cependant les deux projets ne seront pas desservis par les mêmes échangeurs de l'A16.

Les impacts principaux de ces projets ne génèrent pas d'effet cumulés avec le projet PRD ZAC de Beauvais-Tillé.



PRD ZAC Beauvais-Tillé	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
---------------------------	---	---

### **3.2.16 Incidences du projet sur le climat**

#### **3.2.16.1 Description et incidences**

De par son activité logistique, le site engendrera des émissions de gaz à effet de serre qui sont liées principalement :

- aux déplacements de camions pour le transport des marchandises entrantes et sortantes (cœur de l'activité de logistique),
- à son fonctionnement direct nécessitant des consommations d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique),
- au déplacement des salariés de leur domicile jusqu'au site,
- à l'utilisation de fluides frigorigènes dans les groupes froids le cas échéant.

#### **3.2.16.2 Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet**

Afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre, les mesures mises en place sont similaires à celles prévues pour limiter les rejets atmosphériques (entretien des appareils de combustion, contrôle d'étanchéité sur les groupes froids,..).

Pour l'aspect transport :

- la vitesse sera limitée sur le site,
- le plus grand parking de véhicules légers est à proximité de l'accès VL.

### **3.2.17 Vulnérabilité du projet au changement climatique**

Le projet est peu vulnérable au changement climatique.

En effet, le projet n'est pas situé dans un environnement exposé aux risques :

- liés à la hausse du niveau de la mer (submersion marine, inondation et érosion côtière) ;
- à la sécheresse (risque incendie) ;
- aux fortes pluies (inondation) – les pluies vingtennales ont servi de base au dimensionnement de la gestion des eaux ;
- à la dégradation de la qualité de l'air et de l'eau ;

Le projet n'utilise pas de ressources dont la qualité et la quantité sont susceptibles de diminuer.

### **3.2.18 Incidences des technologies et des substances utilisées sur l'environnement**

Sans objet – Pas de process industriel ni de produits dangereux mis en œuvre sur le site.

PRD ZAC Beauvais-Tillé	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
---------------------------	---	---

### 3.2.19 Gestion de l'énergie

L'énergie nécessaire au fonctionnement des activités de logistique et d'entreposage est utilisée pour :

- La circulation des camions : cet aspect n'est pas traité dans ce dossier. Il doit être vu de façon globale dans le cadre des programmes de développement des transports de marchandises : route, fer, voie fluviale, ...

La plateforme logistique sera raccordée au réseau routier uniquement.

- La manutention des marchandises dans les bâtiments : elle se fait par chariots élévateurs à moteurs électriques. Ces chariots sont étudiés au stade de la conception pour limiter leur consommation énergétique.
- les bureaux et locaux sociaux sont chauffés à 20°C en hiver. Ils seront isolés thermiquement.
- Les cellules comportent un chauffage assurant le hors gel et une température minimale en zone de préparation.  
Les façades et les toitures seront isolées.

Les dispositions prévues pour permettre de limiter la consommation énergétique du bâtiment sont les suivantes :

- Mise en place d'horloge de sous comptage sur tous les réseaux pour suivre les consommations électriques,
- Système d'éclairage à LEDS dans les Bureaux et détecteur de présence dans certains locaux,
- Apport lumière naturelle par les façades du bâtiment avec éléments vitrés et translucides.
- Mise en œuvre d'une régulation permettant un abaissement de la température la nuit et les weekends,
- Mise en place de dispositifs permettant de moduler l'intensité de l'éclairage selon la luminosité extérieure,
- Isolation adaptée des locaux.

PRD ZAC Beauvais-Tillé	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
---------------------------	---	---

### **3.3 COMPATIBILITE DU PROJET AUX PLANS ET SCHEMAS DIRECTEURS**

#### **3.3.1 Compatibilité du site au Plan Local d'Urbanisme de la ville**

Le secteur sur lequel s'implante le site PRD ZAC BEAUVAIS-TILLÉ se trouve en zone « 1AUe Ecoparc a » au regard du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beauvais dont la dernière révision a été approuvée en octobre 2016.

La zone « 1AUe Ecoparc a » est une zone d'activités économiques destinées à accueillir des activités industrielles et des entrepôts.

**Les activités sont compatibles avec les activités autorisées par le PLU.**

#### **3.3.2 Compatibilité du projet au SCOT**

Le projet n'est pas directement concerné par les orientations du SCOT, ces dernières doivent être prises en compte dans les documents d'urbanisme (PLU notamment). Le projet ne va pas à l'encontre des objectifs du SCOT.

#### **3.3.3 Compatibilité du site aux orientations du SDAGE et du SAGE**

La conformité du projet a été réalisée dans le cadre de l'Etude d'Impacts.

#### **3.3.4 Plan de Protection de l'Atmosphère**

Il n'y a pas de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) sur le territoire du Beauvaisis où est implanté le projet PRD ZAC de Beauvais-Tillé.

#### **3.3.5 Conformité du projet avec le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Oise**

La version 2010 du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Oise a été approuvée le 10 mai 2010 par décision n°III-13 de la commission permanente du conseil général de Picardie.

##### **➤ Exploitation de la plateforme logistique :**

Comme présenté dans la partie déchet de ce dossier, l'exploitant apportera une attention particulière au tri et à la valorisation des déchets.

Chaque type de déchets émis sera identifié et collecté dans des conteneurs spécifiques pour ensuite suivre la filière de valorisation adaptée à sa nature. Ainsi, les déchets suivants seront triés puis valorisés : papiers, cartons, plastiques, batteries, boues de curage des séparateurs hydrocarbures...

PRD ZAC Beauvais-Tillé	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
---------------------------	---	---

### **3.3.6 Compatibilité du site avec le Plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD)**

La Région Picardie a décidé en mars 2006 d'engager les travaux d'élaboration du Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux en Picardie qui se substitue désormais aux Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux et au Plan Régional d'Elimination des Déchets d'Activité de Soins.

**Le site de PRD appliquera la réglementation en termes de gestion des déchets dangereux. Les déchets suivront des filières adaptées : reprise par le fournisseur ou envoi en destruction dans des filières adaptées.**

### **3.3.7 Conformité du projet avec les PPRN et PPRT**

La commune de Beauvais est concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) : le Plan de Prévention des Inondations. Le projet PRD ZAC Beauvais-Tillé ne se situe pas sur le périmètre de ce PPRI.

Aucun plan de prévention des risques technologiques n'a été réalisé sur la commune.